



**Intervention de Jérôme NORMANDIERE
Conseiller Municipal Groupe URC
Conseil Municipal du 29 mars 2010
Délibération n°42**

Monsieur le Maire,

J'exprimerai moi aussi une certaine gêne devant la difficulté, liée à la procédure et au secret de la commission d'appel d'offre, qui nous interdit de rentrer dans le détail d'une décision tout de même engageante. Une Décision formellement technique donc, dont on nous dit qu'un certain nombre des choix qui se posent et que M. Bourcier nous a présentés en octobre seraient faits ultérieurement....Après notamment, si j'ai bien compris là encore, l'étude de circulation qui interviendra en août 2010.

Quelques questions, donc à défaut du fond sur lequel nous sommes déjà intervenus et sur lequel nous aurons, je l'espère, l'occasion de revenir, quelques questions donc sur la méthode :

– Lors du débat du 05/10, Monsieur Bourcier nous a répondu alors que nous faisons remarquer que beaucoup de questions restaient sans réponse: « *il s'agit d'un programme, le projet en lui-même es à construire* ». C'est précisément si je ne m'abuse la fonction de ce marché de maîtrise d'œuvre de conception et de réalisation du projet.

– Pour l'heure, le marché est néanmoins attribué pour partie sur des critères techniques, et d'ailleurs porte certaines analyses sur le programme prescrit par le maître d'ouvrage. On nous a dit en octobre dernier: « *ce n'est pas le moment d'en débattre* ». Ce n'est pas apparemment ce soir le lieu et l'heure. Une question : quand ? A quel moment les grandes décisions qui relèvent tout de même, aussi (surtout) de choix politiques (le maître d'ouvrage est bien la ville de Rennes) seront elles débattues ici même et pourquoi pas, au-delà ?

– Je pense plus précisément à la question posée par le déport du flux important de circulation, à la question du stationnement dans les rues adjacentes, je pense aux grandes fonctions que le mail a vocation à rassembler, je pense également à la question de la mise en valeur artistique, à la place du végétal, etc etc.

– Autrement dit, aurons nous l'occasion et si oui, en quelles circonstances, à quel moment, de débattre des choix qui seront faits ? Je veux parler d'un débat qui interviendrait à un moment de la procédure où la maturité de la décision permettrait alors bien évidemment de l'enrichir, de l'infléchir, etc.

– Je pense tout particulièrement aux riverains: il n'est pas question ici d'opposer démarche représentative et participative, mais il semble logique compte tenu de l'impact qu'aura le programme sur le quartier qu'ils soient d'une manière ou d'une autre, formellement consultés et associés. Auront-ils voix et droit au chapitre?

– Ce qui est craindre, même s'il est logique de s'en remettre dans une certaine mesure, aux professionnels, c'est que précisément, à défaut de voir « *l'imagination au pouvoir* », on ait la tentation de laisser **tout le pouvoir à l'imagination... de l'homme de l'art et de la technique**. Nous aimerions être certain que l'opération, compte tenu de ses enjeux, pourra bien être mise sincèrement en débat et non seulement être formellement « présentée » dans sa version la plus aboutie et donc demain comme hier, ici comme ailleurs, « à prendre ou à laisser ».

Je vous remercie.

